



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.2, 3.10 et 3.12

Numéro de référence : 2010-5356
Demande : B.3.2 – Modification des délais d'application
B.3.10 – Ajouter un mélange en cuve
B.3.12 – Ajouter un nouveau site
Produit : Herbicide Callisto 480 SC
Numéro d'homologation : 27833
Matière active (m.a.) : Mésotrione
Numéro de document de l'ARLA Français: 2136278

But de la demande

La présente demande a pour objet de modifier l'homologation de l'herbicide Callisto 480 SC de façon à inclure le contrôle ou la suppression des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette par le traitement de surface en présemis et le traitement en postsemis en prélevée avec 0,3 l/ha de Callisto 480 SC utilisé seul ou mélangé en cuve avec 1,15 à 1,75 l/ha d'herbicide Dual II Magnum ou 900 g é.a./ha d'herbicide glyphosate, ou avec 1,15 à 1,75 l/ha d'herbicide Dual II Magnum + 900 g é.a./ha d'herbicide glyphosate, dans les graines de soja tolérant la mésotrione.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

La dose de traitement des graines de soja tolérant la mésotrione par Callisto est identique à la dose de traitement du maïs et de la canneberge par la mésotrione actuellement homologuée. Aucune augmentation de l'exposition professionnelle supérieure à l'utilisation homologuée ne devrait se produire avec l'ajout des graines de soja tolérant la mésotrione, des nouveaux produits de mélange en cuve ou du nouveau délai d'application de surface en présemis à l'étiquette de l'herbicide Callisto 480 SC. Aucun risque inacceptable n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Des données sur les résidus de mésotrione dans et sur les graines de soja tolérant la mésotrione ont été soumises pour appuyer l'ajout de nouvelles utilisations de cette matière active sur l'étiquette de l'herbicide Callisto 480 SC. En outre, une étude sur la transformation des graines de soja traitées a également été soumise pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de mésotrione dans les produits transformés.

Si l'on s'appuie sur les résidus maximums relevés dans les graines de soja tolérant la mésotrione traitées à des doses exagérées, une limite maximale de résidus (LMR) couvrant les résidus de mésotrione dans et sur les graines de soja séchées sera établie comme il est indiqué au tableau 1. Les résidus de mésotrione dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont couverts sous les LMR fixées à l'endroit des produits agricoles crus (PAC).

TABEAU 1. Résumé des données d'essai sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer la limite maximale de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application/dose d'application totale (g m.a./ha)	JPP ¹ (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR fixée à l'heure actuelle	LMR recommandée
			Min	Max			
Graines de soja (tolérant la mésotrione)	Vaporisation sur la surface du sol/ 211 – 220	113 – 174	<0.01	<0.01	-- ²	Aucune	0,01 (graines de soja séchées)

¹ JPP = jours post-plantation

² Les résidus dans les graines de soja déglumées, dans la farine et dans l'huile raffinée sont tous inférieurs à la limite de dosage de 0,01 ppm avec des doses de traitement de 213 g m.a./ha et de 1 066 g m.a./ha.

Après examen de l'ensemble des données disponibles, une LMR de 0,01 ppm pour les graines de soja séchées est recommandée pour couvrir les résidus de mésotrione dans et sur ces cultures. Les résidus de mésotrione dans et sur les graines de soja séchées à la LMR établie ne poseront pas de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune préoccupation d'ordre environnemental n'a été déterminée, étant donné que la dose d'application de l'herbicide Callisto 480 SC pour le contrôle en présemis ou en prélevée des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges dans les graines de soja tolérant la mésotrione est la même que celle qui est homologuée pour le traitement du maïs et de la canneberge en prélevée ou en post-levée précoce.

Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité et sur la tolérance des cultures provenant de huit essais sur le terrain menés sur une période d'une année en Ontario ont été soumises pour étayer le traitement (des cultures) en présemis par l'herbicide Callisto 480 SC dans les graines de soja tolérant la mésotrione (dans l'est du Canada uniquement). Dans trois essais, l'herbicide Callisto 480 SC a été appliqué en traitement de surface en présemis mélangé en cuve double avec l'herbicide Touchdown Total et en cuve triple avec l'herbicide Dual II Magnum et l'herbicide Touchdown Total. Dans cinq essais, l'herbicide Callisto 480 SC a été appliqué en traitement en postsemis en prélevée, seul et mélangé en cuve avec l'herbicide Dual II Magnum. Au total, trois variétés de graines de soja tolérant la mésotrione ont été évaluées dans le cadre des essais.

Le contrôle ou la suppression des mauvaises herbes figurant actuellement sur l'étiquette (en prélevée et jusqu'au stade de culture de deux feuilles) par un traitement de surface en présemis (jusqu'à sept jours avant la plantation) ou par un traitement en postsemis en prélevée avec l'herbicide Callisto 480 SC utilisé seul ou mélangé en cuve ont été jugés acceptables du point de vue de l'efficacité.

On a observé lors d'une évaluation initiale des dommages importants aux cultures de graines de soja tolérant la mésotrione à la suite d'un traitement de surface en présemis ou d'un traitement en postsemis en prélevée contenant l'herbicide Callisto 480 SC au début de la saison; ces dommages se sont atténués avec le temps. Les dommages observés subis par les graines de soja tolérant la mésotrione n'ont eu aucune incidence sur la maturité ou le rendement des graines de soja. En fonction des renseignements fournis, le traitement (des cultures) en prélevée par l'herbicide Callisto 480 SC dans les graines de soja tolérant la mésotrione était étayé, si l'étiquette comporte une déclaration appropriée avertissant de dommages possibles aux cultures en début de saison n'ayant aucune incidence sur la maturité ou le rendement des cultures.

Conclusion

L'ARLA a examiné toutes les données fournies et a déterminé que l'allégation de contrôle ou de suppression des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette par le traitement de surface en présemis et le traitement en postsemis en prélevée avec 0,3 l/ha de Callisto 480 SC utilisé seul ou mélangé en cuve avec 1,15 à 1,75 l/ha d'herbicide Dual II Magnum ou 900 g é.a./ha d'herbicide glyphosate, ou avec 1,15 à 1,75 l/ha d'herbicide Dual II Magnum + 900 g é.a./ha d'herbicide glyphosate, dans les graines de soja tolérant la mésotrione, est admissible à une homologation complète.

References

- 1978479 Efficacy Summary TSRs H0919B-230-2010, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
- 1978480 Efficacy Summary TSRs 10UGGLXMA09, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
- 1978481 Efficacy Summary TSRs H0919B-227-2010, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
- 1978482 Efficacy Summary TSRs H0919B-223-2010, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
- 1978483 Efficacy Summary TSRs H1919B-225-2010, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
- 1978484 Efficacy Summary TSRs 10UGGLXMA08, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
- 1978485 Efficacy Summary TSRs SY10A10B, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
- 1978486 Efficacy Summary TSRs 10NTS2, DACO: 10.2.3.3,10.3.2
- 1978458 2008, Mesotrione - Magnitude of the Residues in or on Soybean, DACO: 7.4.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.